

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2013
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Tram-train du Médoc - Convention pour la mise en place de mesures à la fermeture de la desserte de la gare de Ravezies en lien avec le démarrage du chantier du Tram-train

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé, dans le cadre de la 3ème phase du tramway, de la réalisation d'une ligne de tramway en voie unique en parallèle de la voie unique ferroviaire existante Bordeaux Pointe de Grave.

Ce projet, appelé tram-train du Médoc a fait l'objet d'un protocole d'intention signé entre la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Région Aquitaine et Réseau Ferré de France le 11 janvier 2010.

Entre la future station Cracovie et la bifurcation Beyerman, le tracé empruntera l'emprise actuelle des voies ferrées pour partie hors-services des anciens docks de Bordeaux, et pour une autre partie utilisées aujourd'hui pour la desserte ferroviaire Ravezies / Pointe de Grave.

Afin de permettre la réalisation du projet et le démarrage des travaux de l'opération, la desserte actuelle de Trains Express Régionaux (Ter) entre Bruges et Ravezies doit être définitivement supprimée à compter du 27 août 2012.

La Région Aquitaine et la Communauté Urbaine de Bordeaux se doivent de prendre des dispositions permettant d'assurer la continuité du service public de transport et d'offrir un service répondant au mieux aux besoins des usagers pendant la durée de ces travaux.

Il est proposé, par une convention, de préciser les engagements réciproques des parties et de fixer les modalités techniques et financières relatives aux moyens qui seront mobilisés et mis en œuvre par les parties. Les remboursements seront effectués sur justificatifs des pertes de recettes réelles qui seront présentés par la Région Aquitaine.

En application des articles L 2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de convention est annexé à la délibération.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention à intervenir avec le Conseil Régional Aquitaine figurant en annexe,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la réalisation des travaux du projet Tram-train du Médoc implique la fermeture de la desserte ferroviaire entre Bruges et Ravezies, une convention entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la Région Aquitaine est nécessaire pour en régler les modalités.

DECIDE

Article 1 : Le Conseil de Communauté approuve le projet de convention, à intervenir avec le Conseil Régional Aquitaine, joint à la présente délibération ;

Article 2 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer cette convention ;

Article 3 : Le Conseil de Communauté autorise la signature de tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Article 4 : Les dépenses relatives à l'exécution de cette convention se répartissent sur les exercices 2012 à 2014 en deux imputations :

- BA31 – Chapitre 011 – Compte 60420011 – CRB KC00 pour les charges impactant la contribution forfaitaire du réseau Tbc pour un montant estimé à 713 333 € ;
- BA31 – Chapitre 67 – Compte 67430002 – CRB KC00 – Programme TT30 pour le remboursement à la Région Aquitaine des coûts liés à cette opération pour un montant estimé à 833 308 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

MM. MANGON, BOBET, BRUGERE, MILLET, JUNCA, QUANCARD, et Mme DELATTRE s'abstiennent

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
1 FÉVRIER 2013

PUBLIÉ LE : 1 FÉVRIER 2013

M. GÉRARD CHAUSSET